

Mémoire

Prolongement de l'autoroute 20 Cacouna-Trois-Pistoles

Par

Les ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles

Présenté par

Linda Lanthier

6 juin 2002

Ce document vous est présenté aujourd'hui au nom du Comité de citoyens portant le nom des ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles. Nous avons pour objectif de protéger l'intégrité de ce territoire municipal de 168 acres en bordure de la rivière des Trois-Pistoles acquis par la municipalité Notre-Dame des Neiges au nom des citoyens en 1993. À prime abord, le comité de 8 personnes s'est formé suite à l'annonce d'un projet de barrage hydroélectrique sur la rivière des Trois-Pistoles dont nous contestons la pertinence et contre lequel continuons notre démarche auprès des instances concernées. Dans cette démarche, nous avons reçu des appuis locaux, régionaux et nationaux.

Maintenant nous jugeons opportun de prendre position par rapport au tracé retenu pour le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles qui menace aussi l'intégrité de ce parc municipal. Ce territoire classifié au schéma d'aménagement de la MRC des Basques comme comportant des éléments d'intérêt, écologiques, esthétiques et historiques se doit d'être développé de façon harmonieuse pour les citoyens d'aujourd'hui et les générations à venir.

Ce territoire a été développé du point de vue touristique depuis plus d'une dizaine d'années, le sentier national y a été inauguré il y a peu de temps. Au schéma d'aménagement, il est dit que le territoire est important et rassembleur sur le plan du développement récréatif et touristique de la région des Basques. Au-delà de \$200,000.00 ont été investi dans l'aménagement de sentiers donnant accès à la rivière, au Sault Mackenzie, les citoyens et visiteurs se rendent aussi aux autres chutes classifiées comme éléments uniques du paysage. Ceci sans

compté la passerelle Basques aménagé en amont du parc municipal et qui a coûté environ \$100,000.00

Pour le plaisir et la qualité de vie des citoyens de la vallée, de la région et des visiteurs, ce parc d'une beauté naturelle exceptionnelle accueille jusqu'à maintenant plus de 10,000 personnes par année sans qu'il n'y ait eu de véritables campagnes publicitaires. La pêche à la truite est mise en valeur en aval du Sault Mackenzie par des ensemencements et constitue une activité de développement touristique très appréciée. Le saumon remonte la rivière jusqu'au Sault Mackenzie. L'activité de pêche attire à elle seule 700 pêcheurs par année, elle crée aussi des emplois et génère des retombées économiques intéressantes. Le tracé retenu et spécialement le pont aurait des répercussions catastrophique, tant écologiques qu'économiques sur cette activité. Beaucoup de marcheurs empruntent le sentier à partir de l'église et du village. Au niveau visuel et sonore, un pont à cet endroit détruirait à tout jamais le potentiel touristique et la qualité de vie de la vallée. Il y a plusieurs fosses qui font le plaisir des marcheurs, des baigneurs et des pêcheurs : La Pistoles et la Morency serait particulièrement dégradées par un tel projet. Il y aussi le fait que le pont serait dans la zone à risque de glissement de terrain et que la fragilité du sol engendrerait des coûts et sûrement certains dangers vu la longueur du pont prévu.

Dans le secteur du tracé Nord, nous tenons à mentionner qu'il y a aussi des terres agricoles et de plus il y a des veines d'eau alimentant plusieurs maisons. Certaines veines servent à l'alimentation de piscicultures et d'autres alimentent directement la rivière, ce sont aussi des faits à considérer.

Le tracé sud qui longe la ligne électrique affectera des terres agricoles lui aussi mais aura moins d'incidence sur le village. Il nous semble que la traversée de la rivière, donc l'installation d'un pont dans ce secteur serait moins périlleuse et moins coûteuse. Pour la sécurité c'est un tracé plus droit avec moins de courbe. Ce tracé s'il est choisit nuira moins au

développement économique des Basques. Le fait de placer deux services (routier et électrique) un près de l'autre en parallèle serait plus logique et avantageux à de multiples égards. Les impacts visuels et sonores auraient moins d'incidence sur la population côtière puisque plusieurs villages et agglomérations sont en bordure du fleuve donc plus peuplés.

Il est utopique de croire que de coller l'autoroute le plus près de la 132 incitera plus les conducteurs à faire des arrêts dans nos commerces. Au contraire les vacanciers qui désireront connaître notre région utiliseront la 132, profiteront du charme côtier et du côté pittoresque et maritime du bord du fleuve Le tracé sud rejoindrait Trois-Pistoles aussi et sera par son rôle la voie rapide d'accès.

Dans notre démarche pour mieux comprendre le développement économique nous avons fait plusieurs lectures et recherches dont différentes thèses de maîtrise sur le développement économique en milieu rural.

Trois grandes caractéristiques en sont ressorties :

1. Les régions qui pourront s'en sortir économiquement sont les régions qui prendront soin et mettront en valeur leur environnement
2. Les régions qui développeront et accueilleront les nouvelles technologies
3. Les régions qui se tourneront vers les créneaux spécialisés.

Ici nous constatons que le premier critère n'est pas respecté puisque ce territoire municipal plutôt que d'être mis en valeur et protégé serait détérioré. Pour un grand nombre de citoyens de la MRC des Basques le choix du tracé retenu semble vraiment incohérent. Ici nous tenons à vous mentionner que plus de 500 personnes de la région des Basques et aussi des utilisateurs du territoire ont signé le Manifeste Bleu et s'engagent à défendre l'intégrité de ce territoire de la rivière Trois-Pistoles afin de

s'assurer qu'il sera développé dans un esprit de développement durable. Ce bien collectif important qui appartient aux citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-Des-Neiges doit servir avant tout à son émancipation sociale, économique et à la création réelle d'emploi. Nous voulons que tous les potentiels de ce territoire soient évalués avant de le morceler. Une demande en ce sens a été faite au conseil Municipal de la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges et elle a été rejetée. Nous aimerions ici demander aux commissaires de vérifier s'il y a possibilité de conflits d'intérêt pour certains décideurs ou élus municipaux et de la MRC qui ont choisi ce tracé.

Nous tenons à mentionner que les ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles ont demandé à la MRC des Basques et à la municipalité de mettre en place un comité de gestion de Bassins Versants pour la rivière des Trois-Pistoles. La valeur foncière des terres est en relation directe avec la qualité que nous garderons à nos cours d'eau, à notre environnement.

Ce terrain municipal où coule la rivière, attenant au magnifique delta, à l'Île aux Basques et au Parc Marin devrait être considéré comment faisant partie d'un ensemble à protéger et à mettre en valeur. Ceci permettrait de bien positionner à différent niveau l'unicité de ce territoire tant au niveau écologique, économique que culturel et historique. Il faut préserver certains endroits comme ce parc municipal pour assurer un développement économique mais aussi la qualité de vie dans nos régions.

Il faut aussi dire que la rivière des Trois-Pistoles est le principal affluent de la région des Basques. Lors de la fonte de la calotte glaciaire laurentidienne, la région des Basques devenait la première terre d'accueil des hommes au nord de la frontière américaine. À cette époque il y a 12,000 ans tout le Québec était encore recouvert de glace et d'eau comme la mer de Champlain à l'exception d'un corridor qui s'ouvrait vers le sud. Cette avancée territoriale encore entourée par les glaciers s'étendait de Rivière Trois-Pistoles jusqu'aux environs de Matane. La

richesse géographique du territoire municipal mérite d'être préservée pour les générations à venir. Les blocs erratiques, les anciens paliers de plages, à certains endroits, les intrusions dans la roche au bord de la rivière en font un lieu bien particulier. Il est mentionné dans le schéma d'aménagement que « Traversant du sud au nord la MRC des Basques, la rivière Trois-Pistoles fut autrefois la voie de circulation amérindienne entre le fleuve et la rivière St-Jean (au Nouveau-Brunswick).

Le pont prévu au tracé briserait l'harmonie de cette vallée, changerait sa beauté unique détériorerait la qualité de vie des citoyens qui l'habite. Il serait important que tous les potentiels de ce territoire soient évalués dont l'aspect archéologique versus l'occupation humaine du territoire du Québec.

Donc, nous demandons aux commissaires de rejeter le tracé nord qui à été retenu et d'analyser le tracé sud qui longe la ligne hydroélectrique dont l'impact visuel a déjà été analysé et qui aurait moins d'impact au niveau du territoire municipal à vocation récréotouristique, qui aurait moins d'impact sur la qualité de vie des citoyens du village.

Nous demandons aujourd'hui de préserver ce territoire dont tant de citoyens d'ici et d'ailleurs sont fiers et nous croyons qu'il devrait être développé et mis en valeur pour le développement économique durable de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges, de Trois-Pistoles et de la région des Basques.

Le rapport Brundland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement donne au développement durable une définition avec laquelle les signataires du Manifeste Bleu sont tous en accord : Le développement durable en est un qui répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités pour les générations à venir de satisfaire les leurs"

En Annexe

Texte Schéma d'aménagement de la MRC des Basques révisé adopté le
18 octobre 2001

Manifeste Bleu de la rivière des Trois-Pistoles

Texte d'une amie de la rivière des Trois-Pistoles

Premier

projet de schéma d'aménagement révisé

(PSAR-1)

*« Partenaire du développement de l'économie et de l'emploi,
dans une perspective de développement durable »*

Adopté le 18 octobre 2001

M.R.C. des Basques

1.3 Territoires d'intérêt (suite)	Objectifs à atteindre par les municipalités
<p>- Le moulin des Beaulieu, le long de la rivière des Trois-Pistoles, Saint-Clément : territoire d'intérêt <u>historique</u> et <u>esthétique</u>.</p> <p>Le tableau formé par le moulin des Beaulieu avec la rivière des Trois-Pistoles et ses chutes est l'un des plus remarquables. Les bâtiments et les anciennes installations énergétiques à eau qui s'y trouvent évoquent le temps où les nombreux moulins du territoire étaient prospères. Ce moulin a notamment servi à scier le bois, moudre la farine, carder la laine et fabriquer l'étoffe du pays. Il constitue un élément riche et unique du patrimoine du territoire de la MRC des Basques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger l'architecture du bâtiment et l'environnement naturel (arbres, gazon) • Doit protéger les routes d'accès contre l'affichage abusif • Devrait protéger l'architecture de certaines habitations environnantes • Devrait utiliser la Loi sur les Biens culturels (L.R.Q., c. B-4) pour protéger le bâtiment et son environnement
<p>- Le Manoir Rioux-Belzile, situé près de la grève Rioux, Notre-Dame-des-Neiges : territoire d'intérêt <u>historique</u>.</p> <p>Construit avant 1790 par un descendant du seigneur Rioux, le Manoir Rioux-Belzile est l'un des plus vieux bâtiments de la MRC des Basques. D'architecture d'époque, le manoir qui repose sur ses fondations d'origine a été érigé le long du chemin du Roy qui longeait le fleuve. Le site aussi bien que le bâtiment présentent un intérêt historique indéniable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger l'architecture du bâtiment et l'environnement naturel (arbres, gazon) • Doit protéger les routes d'accès contre l'affichage abusif • Devrait protéger l'architecture de certaines habitations environnantes • Devrait utiliser la Loi sur les Biens culturels (L.R.Q., c. B-4) pour protéger le bâtiment et son environnement
<p>- La Maison du Notaire, 168, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles : territoire d'intérêt <u>historique</u> et <u>culturel</u>.</p> <p>Centre d'art et d'artisanat, la maison du Notaire est ainsi nommée en raison d'un personnage local qui y exerça longtemps sa profession, soit le notaire Hervé Rousseau. Construite en 1842, cette maison de style québécois possède un larmier (i.e. le dessous de l'avant-toit) cintré (i.e. arrondi). Ce style est davantage présent dans la région du Kamouraska. La maison est bien conservée dans son style d'origine. Elle fut citée monument historique en 1989 par la municipalité de Trois-Pistoles en vertu de la Loi sur les Biens culturels (L.R.Q., c. B-4) et ce, en raison de son authenticité et de sa valeur historique à l'échelle locale. Elle est la propriété de la Corporation des Amis de l'art.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger l'environnement naturel (arbres, gazon) • Doit protéger les routes d'accès contre l'affichage abusif • Devrait protéger l'architecture de certaines habitations environnantes
<p>- Le Parc de l'aventure Basque en Amérique, 66, rue du Parc, Trois-Pistoles : territoire d'intérêt <u>culturel</u>.</p> <p>Le parc comprend, en particulier, un lieu d'exposition sur l'histoire basque en Amérique et le seul fronton (mur) extérieur de pelote basque au Canada. Il est le lieu d'un rendez-vous annuel basque qui comprend un tournoi international de pelote. Le parc, qui découle d'une volonté du milieu pistolois, diffuse l'histoire et la culture liées à l'origine de l'appellation de notre région d'appartenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger l'environnement naturel (arbres, gazon) • Doit protéger les routes d'accès contre l'affichage abusif • Voir plan d'action
<p>- Le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur des municipalités de Notre-Dame-des-Neiges, Trois-Pistoles et Saint-Simon : territoire d'intérêt <u>historique</u>, <u>culturel</u>, <u>esthétique</u> et <u>écologique</u>.</p> <p>Les eaux, les rives, les anses, les battures, les îles, les marées, la faune, la flore, l'air marin et les magnifiques paysages sont autant d'éléments qui font du fleuve Saint-Laurent l'attrait majeur du Bas-Saint-Laurent. Sur le territoire des Basques, le fleuve fut l'objet d'une riche histoire maritime et il influença fortement le morcellement du territoire des municipalités du littoral (ex. lors de l'occupation seigneuriale). Actuellement, il est le théâtre d'événements récréatifs rassembleurs, en particulier le défi des îles, des randonnées en kayak de mer et des excursions aux baleines. La demie nord du fleuve Saint-Laurent en amont de Les Escoumins (MRC de la Haute-Côte-Nord) fait officiellement partie du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Sur le plan esthétique, les panoramas qu'il offre sont exceptionnels et les couchers de soleil sont reconnus. Sur le plan écologique, la présence d'une riche faune marine et avienne et d'une flore diversifiée sont des éléments uniques. Enfin, outre le quai de Trois-Pistoles, le terrain récréatif de la Grève Morency, le quai de Rivière-Trois-Pistoles et le terrain récréatif de Saint-Simon-sur-Mer (incluant un débarcadère) sont des accès publics privilégiés au fleuve.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger le caractère écologique du fleuve : affectation conservation (littoral) • Dans les affectations agricoles, doit protéger les rives du fleuve (en milieu forestier) selon une largeur plus grande que la Politique provinciale • Dans les périmètres d'urbanisation et les affectations récréatives, doit protéger le caractère naturel et vacances des rives du fleuve : contrôle des usages, limite l'abattage d'arbres • Doit protéger les panoramas vers le fleuve, visibles à partir de la côte, contre la pollution visuelle (affichage, entreposage extérieur) • Devrait créer des accès publics (réserves pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels) • Voir autres chapitres (notamment Environnement)

1.3 Territoires d'intérêt (suite)	Objectifs à atteindre par les municipalités
<p>- L'île aux Basques, fleuve Saint-Laurent, Notre-Dame-des-Neiges : territoire d'intérêt <u>historique</u>, <u>écologique</u> et <u>esthétique</u>.</p> <p>Élément important du paysage fluvial de notre région, l'île aux Basques est un sanctuaire d'oiseaux migrateurs gérés et protégés par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada depuis 1919. L'île possède le statut de « lieu historique national » de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Elle est soustraite au jalonnement selon la loi sur les Mines (L.R.Q., chapitre M-13.1). La richesse historique, faunique et écologique de cette île est un important atout pour le développement touristique de la région des Basques. L'île fut jadis un important carrefour d'échanges entre des peuples amérindiens de l'est du Canada ainsi qu'un lieu fréquenté par les chasseurs basques de baleines et ce, avant même l'arrivée des premiers colons français en Amérique du Nord. Des sites archéologiques ont fait l'objet de fouilles sérieuses et elles ont confirmé la richesse historique de l'endroit. Des visites guidées et des séjours avec coucher dans des camps sont offerts par la Société Provancher. En raison de la présence du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, l'île jouera un rôle de plus en plus important dans le développement de notre région. En effet, le plan directeur du parc identifie l'île aux Basques comme un pôle de découverte permettant de prendre contact avec le milieu marin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger le caractère écologique de l'île aux Basques : affectation conservation • Doit protéger les rives et le littoral selon la Politique provinciale ou plus • Voir plan d'action
<p>- L'île La Razade d'en Haut, Notre-Dame-des-Neiges, et l'île La Razade d'en Bas, Saint-Simon, fleuve Saint-Laurent : territoires d'intérêt <u>écologique</u> et <u>esthétique</u>.</p> <p>Ces petites îles sont des sanctuaires d'oiseaux migrateurs gérés et protégés par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada. Elles sont soustraites au jalonnement selon la loi sur les Mines (L.R.Q., chap. M-13.1). En raison de leur fragilité écologique, le public ne peut y avoir accès (voir également chapitre Environnement). Les îles constituent un élément unique du paysage fluvial de notre région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger le caractère écologique de l'île : affectation conservation
<p>- Les îlets D'Amours, fleuve Saint-Laurent, Trois-Pistoles : territoires d'intérêt <u>écologique</u> et <u>esthétique</u>.</p> <p>Les îlets D'Amours sont utilisés à des fins de villégiature par leur propriétaire. Ils sont accessibles à marée basse. Les rives des îles en majorité à l'état naturel et la tranquillité des lieux permettent à la sauvagine de trouver repos sur les battures du secteur. De plus, les îles sont des éléments importants du paysage fluvial pistolois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger le caractère écologique de l'île : affectation conservation
<p>- La rivière des Trois-Pistoles et les cours d'eau de son bassin versant, 10 municipalités du territoire (i.e. à l'exception de Saint-Simon) et TNO des Basques : territoires d'intérêt <u>écologique</u>, <u>esthétique</u> et <u>historique</u>.</p> <p>Traversant du sud au nord la MRC des Basques, la rivière des Trois-Pistoles est un centre d'intérêt majeur du territoire des Basques. Autrefois voie de circulation amérindienne entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Jean (au Nouveau-Brunswick), la rivière est un territoire important et rassembleur sur le plan du développement récréatif et touristique de la région des Basques. Le lit tortueux de la rivière, la vallée qui l'entoure, l'ancien barrage, le saut Mackenzie et les autres chutes sont des éléments uniques des paysages de la région des Basques. Du canoë, de la baignade et de la marche (sentier national à proximité) y sont pratiqués. Une passerelle du sentier national fut construite entre Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Éloi. La pêche à la truite est mise en valeur en aval du saut Mackenzie et elle constitue un attrait touristique important. Sur le plan écologique, la qualité de la pêche qu'on y pratique est tributaire de la qualité de ses affluents. Aussi, les nombreux cours d'eau du bassin versant de la rivière sont considérés d'intérêt écologique. Une portion du bassin versant se trouve dans les MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger les rives et le littoral selon la Politique provinciale ou plus (en milieu forestier) • Pour les rives de la rivière des Trois-Pistoles. En milieu forestier, doit protéger les rives de la rivière selon une largeur plus grande que la Politique provinciale, soit 30 mètres. En milieu agricole, une prescription agronomique est requise pour déboiser les rives de la rivière, selon une largeur inférieure à 30 mètres, à des fins agricoles. Droits acquis pour les terres actuellement en culture. • Doit protéger la forêt autour contre abattage abusif (voir chapitre Forêt privée) • Voir plan d'action

1.3 Territoires d'intérêt (suite)	Objectifs à atteindre par les municipalités
<p>- Le lac Saint-Jean et son environnement visuel, Sainte-Rita, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Guy : territoire d'intérêt <u>écologique</u> et <u>esthétique</u>.</p> <p>Deuxième lac du territoire en superficie (166 hectares), le lac Saint-Jean constitue le second pôle de villégiature des hautes terres. Environ le quart de ses rives se situent en territoire privé : ce sont elles qui accueillent la villégiature. À l'extrémité nord-ouest du lac (en territoire public), la municipalité de Ste-Rita a aménagé un terrain récréatif qui donne un accès public au lac. Un sentier ornithologique fut aménagé et des frayères furent restaurées par la municipalité. Le lac offre des panoramas remarquables sur les collines boisées qui l'entourent. Sur le plan écologique, la qualité de la pêche y est acceptable. Soulignons que la rive à l'état naturel du côté est du lac (en territoire public) représenterait un habitat floristique unique, selon un inventaire réalisé autrefois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger les rives et le littoral selon la Politique provinciale et plus en milieu forestier • Doit protéger la forêt visible du lac contre abattage abusif (voir chapitre Forêt privée) • Doit protéger le caractère villégiature d'une partie de la rive : affectation récréative (contrôle des usages, limite l'abattage d'arbres) • Voir plan d'action
<p>- Les nombreux lacs de pêche ou de villégiature des hautes terres du territoire public et leur environnement, Saint-Mathieu, Saint-Médard, Saint-Guy et TNO des Basques : territoires d'intérêt <u>écologique</u> et <u>esthétique</u>.</p> <p>Le territoire public compte plus d'une trentaine de lacs qui sont le lieu de pêche et, souvent aussi, de villégiature. Sauf quelques exceptions, les activités de pêche pratiquées sur ces lacs sont actuellement sous la gestion de la Réserve Duchénier et de Club Appalaches inc. Ces lacs font partie du patrimoine écologique de la région des Basques. L'environnement visuel des lacs et les cours d'eau qui s'y déversent sont uniques et importants aux yeux des pêcheurs et des villégiateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Devrait protéger les rives et le littoral selon le RNI et plus (ex. protection des rives des cours d'eau intermittents, si essentielles sur le plan écologique et faunique) • Devrait protéger la forêt visible du lac contre abattage abusif • Devrait protéger le caractère villégiature d'une partie de la rive contre abattage abusif • Devrait protéger les routes d'accès contre abattage abusif • Doit protéger les routes d'accès contre affichage abusif • Devrait protéger les recharges des lacs contre abattage abusif • Voir chapitre Forêt publique • Voir plan d'action
<p>- Les très rares massifs forestiers « vierges » du territoire public, Saint-Mathieu, Saint-Médard, Saint-Guy et TNO des Basques : territoires d'intérêt <u>écologique</u> et <u>esthétique</u>.</p> <p>Le territoire public compte encore quelques rares massifs forestiers vierges. De magnifiques et très impressionnants arbres plus que centenaires y sont encore présents. Ces massifs font partie du patrimoine écologique de la région des Basques et du Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Devrait protéger le caractère unique de ces territoires contre abattage • Voir chapitre Forêt publique • Voir plan d'action
<p>- L'environnement visuel de la côte des Beaulieu, le long de la route 293 dans la vallée de la rivière des Trois-Pistoles, Saint-Clément et Saint-Jean-de-Dieu : territoire d'intérêt <u>esthétique</u>.</p> <p>Cet environnement à la fois agricole, forestier et vallonné offre un panorama champêtre unique des hautes terres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger la forêt visible de la route contre abattage abusif (voir chapitre Forêt privée) • Doit y interdire les usages susceptibles de briser le paysage; • Doit protéger la route contre l'affichage
<p>- L'environnement visuel de la coulée bleue, du côté est et ouest le long de la route 296, entre le sixième et le septième rang, Saint-Guy : territoire d'intérêt <u>esthétique</u>.</p> <p>Le paysage légèrement bleuté créé par cette petite vallée d'épinettes est unique. Le caractère peu altéré du panorama est peu fréquent dans les hautes terres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger la forêt visible de la route contre abattage abusif (voir chapitre Forêt privée) • Doit y interdire les usages susceptibles de briser le paysage; • Doit protéger la route contre l'affichage
<p>- L'environnement visuel de la route 132 à Saint-Simon : territoire d'intérêt <u>esthétique</u>.</p> <p>La vallée agricole entourant la route 132 à Saint-Simon et, en arrière-plan, les collines boisées offrent des panoramas remarquables. De beaux bâtiments à caractère patrimonial sont parfois présents le long de la route. L'achalandage touristique important que l'on retrouve sur la route 132 confère également un caractère important à cet environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger la forêt visible de la route contre abattage abusif (voir chapitre Forêt privée) • Doit y interdire les usages susceptibles de briser le paysage; • Doit protéger la route contre l'affichage • Devrait protéger l'architecture des bâtiments environnants
<p>- L'environnement visuel de la route 132 à Notre-Dame-des-Neiges : territoire d'intérêt <u>esthétique</u>.</p> <p>L'achalandage touristique majeur de la route 132 confère évidemment un caractère important à cet environnement. De beaux panoramas sont présents à la hauteur de la rivière des Trois-Pistoles. Un ensemble de bâtiments à caractère patrimonial est présent à l'est de Trois-Pistoles. Mais surtout, la présence de splendides percées visuelles sur le fleuve, ses îles et ses battures est d'intérêt régional et quasi national, en particulier à la hauteur de la pointe à la Loupe (limite ouest du territoire de la MRC) et de l'anse des Rioux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit protéger la forêt visible de la route contre abattage abusif (voir chapitre Forêt privée) • Doit y interdire les usages susceptibles de briser le paysage; • Doit protéger la route contre l'affichage • Devrait protéger l'architecture des bâtiments environnants

Communications:- Les Ami(e) de la rivière des Trois-Pistoles

Le Soleil - Éditorial, Carrefour des lecteurs, p. A16
Jeudi 16 mai 2002
Catherine Broué, Université Laval

Êtes-vous déjà taquiné la truite les deux pieds dans l'eau de la rivière Trois-Pistoles? Avez-vous déjà plongé du haut du promontoire aménagé par des enfants de tous âges au pied de l'ancien barrage dont les sinistres vestiges de béton altèrent à peine la majesté et la tranquillité du site? Vous êtes-vous promené le long des sentiers qui bordent la rivière en mangeant ici une framboise juteuse, là une petite pomme acidulée qui témoigne que le site a déjà été entretenu par des mains fécondes?

Si vous n'avez jamais eu l'occasion de vivre ne serait-ce que quelques heures dans ce lieu enchanté à 2 h 30 de Québec sur la route du Bas-du-Fleuve, tant pis pour vous! Ne comptez surtout pas y aller cet été : la rivière va être harnachée, les travaux vont commencer bientôt, et les résidents du coin qui se seront battus avec conviction et acharnement contre ce projet verront défiler bulldozers et pelles mécaniques chargés de mettre au pas les eaux rebelles. Un barrage, dites-vous? Et alors! La rivière n'a-t-elle pas déjà été harnachée par le passé? Les visiteurs pourront quand même pique-niquer au bord du réservoir! D'ailleurs, on prévoit faciliter l'accès de ces derniers au site en faisant passer l'autoroute non loin : le viaduc de la 20 enjambera la rivière à la hauteur des dernières maisons du petit village paisible de rivière Trois-Pistoles. Déjà coupé en deux, jadis, par l'aménagement de la route 132, le village sera bien encadré, de tous côtés, par le vrombissement des automobiles qui n'auront alors plus aucune raison de s'arrêter dans le coin, à moins qu'un promoteur avisé ne songe à installer un de ces restaurants « mange vite » facilitant la vie aux touristes pressés voulant absolument boucler en un temps record le tour de la Gaspésie.

Comment accepter sans rien dire la destruction délibérée de ce village et de sa rivière, quand on sait que cette destruction n'obéit somme toute qu'à des raisons mercantiles camouflées par les promesses éculées et fallacieuses de « création d'emploi », de « production énergétique » ou de « mise en valeur régionale »? Comment se fait-il que les motifs financiers prennent encore et toujours le pas sur toute autre considération, faisant fi des principes élémentaires du développement durable? Peut-on parler de « démocratie » ou de « société distincte » en regardant son voisin droit dans les yeux quand les objections et les arguments de citoyens affolés par cette destruction imminente sont balayés de quelques propos mesquins visant les personnes et non pas, on s'en doute, le cœur du débat?

Mais dire n'est pas tout. En quelle langue faut-il parler pour être entendu? En chinois? En hébreu? En anglais peut-être? Quel geste faut-il poser pour que nos élus consentent à se pencher sur ce cas flagrant d'abus de pouvoir? Nos élus et nos entrepreneurs sont-ils donc sourds au chant des oiseaux, au clapotis de l'eau, au vent dans les feuilles? Sont-ils donc aveugles à ce qui reste des richesses de la moins en moins « belle province »? Sont-ils totalement imperméables aux revendications et aux aspirations de citoyens suffisamment responsables pour dénoncer un barrage qui ne répond pas aux exigences environnementales élémentaires et une autoroute qui fait fi d'un village et de ses habitants? Espèrent-ils réellement être élus et réélus encore et encore sans avoir à rendre de comptes? Croient-ils vraiment en toute bonne foi agir pour le bien du monde? Ne reste-t-il plus qu'à brûler des lampions pour le salut du Québec? Que faut-il faire pour empêcher que cette magnifique région des Basques soit passée au rouleau compresseur du profit et des politiques à courte vue?

Répondez, quelqu'un!

Catherine Broué une amie de la rivière Trois-Pistoles



Manifeste bleu pour la rivière des Trois-Pistoles

Parce que la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges a agi en gestionnaire négligeant et irresponsable en signant un protocole d'entente et un bail de 50 ans avec le promoteur GRADE Trois-Pistoles, sans aucun échange de documentation et qu'après de multiples tentatives, ce conseil municipal a toujours refusé d'entendre et de discuter avec ses citoyens sur les enjeux réels de ce projet de barrage hydroélectrique sur des terrains municipaux, ouverts au grand public, donc d'utilité publique ;

Parce que la MRC des Basques, étant responsable de la planification et de l'aménagement du territoire a refusé par résolution de tenir des audiences publiques sur l'acceptabilité sociale de ce projet ; a refusé par résolution de demander au ministre de l'Environnement du Québec de tenir des audiences du BAPE et a refusé par résolution de décréter un moratoire sur ce projet de barrage hydroélectrique tant que des audiences du BAPE n'auront pas eu lieu ;

Parce que la direction des évaluations environnementales du Ministère de l'Environnement du Québec a utilisé des données fournies par le promoteur GRADE Trois-Pistoles (superficie du réservoir : 20,000 m²) pour rendre son verdict de non-assujettissement à la procédure d'évaluation environnementale (BAPE) selon l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Parce que la direction régionale du Ministère de l'Environnement, lors de son analyse du projet en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec n'a pas constaté, avec les plans et devis préliminaires du Groupe Conseil GENIVAR (superficie du réservoir : 48,600 m²) en main que ce n'est pas une centrale au "fil de l'eau", que le réservoir créé sera en réalité beaucoup plus grand que la norme d'assujettissement (50,000 m²) et que le barrage est beaucoup plus haut que le niveau réel des crues moyennes de deux ans ;

Parce que la Commission de protection du territoire agricole du Québec, malgré de nombreux faits nouveaux tels que le dépôt d'une étude gouvernementale sur les dangers de formation d'embâcles près des ouvrages en milieu hydrique, malgré une déclaration de vices de procédures et de vices de fond lors de la première audience de la Commission, malgré la présentation de faits mettant en doute la validité de la demande en tant que telle et de la validité du bail et du protocole d'entente signé entre la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges et GRADE Trois-Pistoles a refusé d'entendre la demande de révision des Ami(e)s

de la rivière des Trois-Pistoles en déclarant que ces derniers n'avaient plus la qualité de personnes intéressées dans ce dossier ;

Parce que les Ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles, dans leur lutte contre ce projet de barrage ont reçus les appuis de 1,502 signataires de deux pétitions, du Parc Marin du Saguenay, du Conseil régional de l'environnement, du Conseil régional de la culture, de la ZIP de l'Estuaire, des jeunes du Parti Québécois, de la Coalition Urgence Rurale, de la Coalition Eau Secours, de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, d'aventure Écotourisme Québec, de Union québécoise de la conservation pour la nature et de l'Association péquiste du Comté de Rivière-du-Loup pour que ce projet soit assujetti à des audiences publiques ;

Parce que les terrains municipaux longeant les rives de la rivière des Trois-Pistoles, désigné au plan d'aménagement révisé de la MRC des Basques comme possédant des éléments esthétiques, historiques, écologiques et uniques de la région des Basques, offrent un immense potentiel de développement économique, récréo-touristique, culturel et social dont la région des Basques, l'une des régions les plus pauvres du Québec, ne peut se passer d'aucune façon ;

Parce que le rapport Brundland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement donne au développement durable une définition avec laquelle les signataires de ce manifeste bleu sont tous en accord : "Le développement durable en est un qui répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités pour les générations à venir de satisfaire les leurs."

Déclaration

Chacun des signataires du "Manifeste bleu pour la rivière des Trois-Pistoles" prend l'engagement personnel dans sa vie quotidienne, dans sa famille, dans son milieu de travail, dans sa communauté, dans sa région et dans son pays de défendre l'intégrité de ce territoire municipal de la rivière des Trois-Pistoles et de s'assurer qu'il sera développé ultérieurement dans un esprit de démocratie et de développement durable. Ce bien collectif important qui appartient aux citoyens de la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges doit servir avant tout à son émancipation sociale, économique et à la création réelle d'emplois au lieu de remplir les poches d'un promoteur privé en amputant notre rivière de 3 de ses 4 chutes, en créant un vaste réservoir en amont du barrage et en abaissant de deux mètres le plan d'eau situé au bas des 3 chutes affectées.